



Direction générale des services

Décision n° 2020-195

Objet : Demande de subvention auprès du conseil régional d'Ile-de-France

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que, l'ouverture du Sceaux lab' nécessite l'acquisition de mobilier et d'outils numériques dont l'objectif est de proposer à un large public des ateliers et des événements sur le thème des 3R (recyclage – réemploi – réutilisation), de remplir les missions de formation et de lutte contre la fracture numérique, d'accompagner les porteurs de projet.

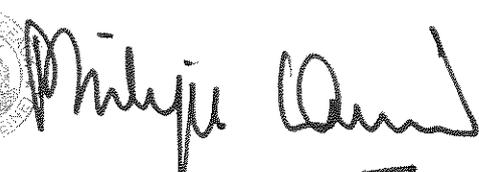
La Région Ile-de-France dédie un budget de 2 000 000 € afin de soutenir les projets de Tiers-lieux.

DECIDE

De solliciter la Région Ile-de-France, dans le cadre de l'appel à projets d'aide à la création de tiers-lieux pour une subvention d'un montant de 22 000 € pour le numérique et de 3 000 € pour le mobilier, soit pour un montant total de 25 000 €.

Fait à Sceaux, le 9 septembre 2020




Philippe LAURENT